Date de mise en ligne : le 15 octobre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 07 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept octobre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune du Pecq, dûment convoqués individuellement et par écrit en vertu de l'article L.2121-10 et suivants du Code général des collectivités territoriales, le trente septembre deux mille vingt-six, se sont réunis à la Mairie du Pecq sous la présidence de Anne-Laure de BROSSES, Maire du Pecq.

Nombres de conseillers en exercice : 33

Présents : Mme Anne-Laure de BROSSES, M. Raphaël PRACA, Mme Anne-Marie CHOLLET, M. Paul SCHMIDTKE, Mme Anne PETITJEANS, M. Pascal SIMONNET, Mme Karine de MATOS, M. Jean-Noël AMADEI, Mme Julie SERIEYS, Maires-Adjoints,
M. Pierrick FOURNIER, Mme Denise JOURDRIN, M. Rachid KADDIMI, Mme Pascale CHARBIT, M. David MANUEL, Mme Thérèse MORAINE, Mme Anne MAITRE, M. Jacques LELUBRE, Mme Anne-Sophie BOURGOUIN, M. Gabriel AUGUSTO, Mme Bernyse YAO, M. Christian CIENKA, Mme Najet BINOUS, Mme Gwendoline DESFORGES, M. Thierry SOUCHET, Mme Anke de VILLEPIN, Mme Elsa SOARES, M. Didier GETTI, Mme Laure HERBERT, M. Nicolas PÈRE, Mme Elise DEHAUDT, Conseillers Municipaux,

Ont donné procuration :

- M. BESSETTES pouvoir remis à M. SIMONNET
- Mme CHANTRIS pouvoir remis à Mme MAITRE

Absent(s) excusé(s) : M. Jérôme AIRAUDO

Secrétaire de séance :

- Mme Anne-Marie CHOLLET

Certifié exécutoire par la transmission au contrôle de légalité le 14 octobre 2026

Et par la publication par voie électronique le 15 octobre 2026

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20261007-26-5-10-DE
Date de télétransmission : 14/10/2026
Date de réception préfecture : 14/10/2026

N° 26-5-10 **OBJET**

AVENANT N°1 AU LOT N°15 : DESAMIANTAGE DU MARCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA PISCINE MUNICIPALE DES VIGNES BENETTES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R.2194-2 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 25-5-1 du Conseil Municipal du 3 septembre 2025 relative à l'attribution des différents lots du marché de travaux pour la réhabilitation de la piscine municipale des Vignes Benettes – lots 1, 11, 12, 15 et 16,

Vu la communication faite à la Commission Urbanisme – Travaux réunie le 30 septembre 2026.

Considérant le marché suivant :

- Le lot n°15 : « Désamiantage » notifié à la société ADPN SASU sise, 28, rue du Chemin de Fer – 93000 BOBIGNY, en date du 29 septembre 2025 (Marché n°2025-017(15)),

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 3 abstentions (Le Pecq Ecosolidaire) :

APPROUVE la signature de l'avenant n°1 au lot n°15 : « Désamiantage » du marché de travaux pour la réhabilitation de la piscine municipale des Vignes Benettes,

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n°1 au lot n°15 : « Désamiantage » du marché de travaux pour la réhabilitation de la piscine municipale des Vignes Benettes avec la société ADPN SASU sise, 28, rue du Chemin de Fer – 93000 BOBIGNY.

L'avenant est annexé à la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,

Anne-Marie CHOLLET

MAIRIE DU PECQ 78230 YVELINES

Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Anne-Laure de BROSSES

Voies et délais de recours : La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité, auprès du Tribunal Administratif de Versailles. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20261007-26-5-10-DE
Date de télétransmission : 14/10/2026
Date de réception préfecture : 14/10/2026